



1, 2, 3
triez !



Dossier
Redevance incitative
Comment
ça marche ?

www.payshericourt.fr

journal d'informations • N° 5 • juillet 2014



**Ramassage
des encombrants,
du changement**



**Tarifs 2014 :
8 ans sans hausse !**





édito

1,2,3 triez ! Voici le nouveau slogan de la Communauté de Communes du pays d'Héricourt qui accompagnera dans nos différents supports de communication notre décision d'appliquer dès 2015 la REDEVANCE INCITATIVE sur l'ensemble du territoire communautaire.

Nous profitons de cette réorganisation pour offrir aux **19 villages un nouveau service** de proximité avec le tri sélectif en porte à porte en bac jaune des recyclables, service qui jusque-là n'existait qu'à HÉRICOURT et BUSSUREL.

Depuis 8 années consécutives, nous avons réussi, grâce au tri sélectif mais aussi grâce à une gestion très rigoureuse de notre service, à maintenir les tarifs de nos ordures ménagères qui restent encore bien inférieurs à ceux d'autres territoires tout en autofinçant notre matériel.

Mais il y a encore notamment dans les villages un gisement important de déchets recyclables qui ne sont pas triés et que nous devons désormais collecter dans nos filières.

Vous trouverez dans ce numéro un dossier spécial sur la **REDEVANCE INCITATIVE** qui répondra je l'espère à la majorité de vos questions en dehors de la question des tarifs qui ne sera traitée qu'en fin d'année après la période de TEST qu'il nous faut engager.

Depuis le mois d'AVRIL, nos équipes sillonnent en effet les 20 communes pour doter chaque foyer de **2 bacs munis d'une puce** : un bac vert pour les ordures ménagères et un bac jaune pour le tri. Ces bacs sont distribués en fonction de la composition de votre foyer ou de l'immeuble.

Nous comptons sur votre entière mobilisation pour vous engager dans ce nouveau système qui ne sera pas basé sur la pesée mais sur la **présentation du bac vert**. Je vous invite donc dès à présent à ne sortir votre bac vert que s'il est plein et à utiliser votre bac jaune en respectant les consignes de tri sachant que la collecte des bacs jaunes se fera toutes les 2 semaines.

Notre objectif est clair : nous envisageons à terme de ne faire qu'une tournée de ramassage du bac vert tous les 15 jours. Concertez-vous dès maintenant avec vos voisins, si ce rythme vous convient pour sortir le même jour votre bac vert.

Enfin, un plan de communication a été adopté pour accompagner ce nouveau service. Vous pourrez retrouver sur notre site internet www.payshericourt.fr et sur les flash codes de nombreuses informations : guide du tri, calendrier des tournées, guide du bac, journal du tri et autres informations utiles.

Nos services sont à votre disposition pour toutes questions à trions@payshericourt.fr

Je vous souhaite une bonne lecture de ce journal du tri, et de passer un bel été !

Le Président,
Fernand BURKHALTER
Maire d'Héricourt

Bien cordialement
Burkhalter

pays
d'Héricourt
communauté de communes



pays d'Héricourt
communauté de communes

Maison du Territoire
3 rue Niemöller
70400 Héricourt

tél. 03 84 46 98 70
fax : 03 84 46 98 71

trions@payshericourt.fr

Directeur de la publication :
Fernand Burkhalter

Comité de Rédaction :
Jean-Claude Kubler,
Fabrice Vrillacq

Conception impression :
UP-SOLUTIONS Montbéliard

Photos :
services de la communauté
de communes, éco-emballages

Imprimé sur papier recyclé

ADEME



Délégation Régionale
Franche-Comté



La redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative : Comment ça marche ?



1, 2, 3
triez !

www.payshericourt.fr



Sur votre smartphone

Toutes les informations concernant la redevance incitative visibles et téléchargeables depuis votre smartphone grâce à l'application 1,2,3 TRIEZ accessible depuis ce **QRcode** !

Vous y retrouverez les calendriers de collecte, horaires des déchetteries, guide du tri et plein d'autres informations pratiques !

À RETENIR :

Plus je trie, moins je produis d'ordures ménagères, moins je coûte à la collectivité et donc je paie moins que celui qui ne trie pas...

À RETENIR :

Plus je trie, moins je coûte et en plus cela rapporte à la collectivité. Avec la redevance incitative, je bénéficie directement du fait que je trie.

OBJECTIF 2018 :

Baisse de **30 %** des tonnages ordures ménagères pour atteindre **150 Kg / habitant / an** contre **215 Kg / habitant** actuellement !

La redevance incitative

C'est quoi ?

Depuis le Grenelle de l'Environnement, les collectivités territoriales sont tenues de facturer les déchets ménagers en mettant en place une part dite incitative afin de responsabiliser les usagers au nom du

principe « pollueur – payeur ». Il s'agit simplement d'inciter par la facture à plus et mieux trier pour diminuer les tonnages des ordures ménagères.

Pourquoi ?

Les coûts de traitement des ordures ménagères résiduelles ne cessent d'augmenter au fil des années notamment en raison de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes et de la hausse de la TVA. Entre 2007 et 2014, le coût de traitement a augmenté de 25% alors que sur cette période nous n'avons pas augmenté les tarifs de la redevance et notamment grâce au tri sélectif. Il nous faut désor-

mais aller plus loin et baisser davantage les volumes des ordures ménagères sachant que nous avons de grosses marges de progrès dans les villages avec le tri en porte à porte et nous pouvons faire encore mieux à Héricourt où il existe déjà. Par ailleurs, l'organisme Eco emballage subventionne les collectivités sur la base des recyclables.

Points d'apport volontaire, qu'est ce qu'ils deviennent ?

À partir du 1^{er} juillet 2014, ils seront progressivement retirés puisque nous passerons au tri en porte à porte sur tout le

territoire.

Seuls les points VERRE et TEXTILE continuent à rester sur place !



Points d'apport volontaire «VERRE» et points d'apport volontaire «TEXTILE» en partenariat avec FRIP VIE



www.payshericourt.fr

À RETENIR : Au 1^{er} Juillet, je mets comme actuellement le Verre au PAV mais je mets les papiers, cartons, flacons plastiques, boîtes métalliques et conserves dans mon bac jaune. Le reste du tri, à la déchetterie ou au compost.

La redevance incitative Comment ça fonctionne ?

Pour inciter tous les usagers à trier, un seul moyen : Individualiser la facture. Cela nécessite donc que chacun soit doté de bacs munis d'une puce : un bac vert pucé pour les ordures ménagères, un bac jaune pucé pour le tri.

Chaque bac sera adapté à la composition du foyer et permettra d'identifier l'usager producteur. Pour les habitats collectifs, le nombre de bacs sera fonction du nombre d'habitants des logements.

À RETENIR :

Du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2014 nous sommes en période de test pour calculer les tarifs de l'année 2015. Dès à présent je n'utilise que mon bac vert pucé fourni par la Communauté de Communes et ne le sors que lorsqu'il est plein !

Mon bac jaune sera collecté toutes les deux semaines (se référer au calendrier de collecte de votre commune), comme pour le bac vert je ne le sors que quand il est plein.



C'est pour quand ?

Depuis le 15 avril 2014, tous les foyers de la Communauté de communes sont dotés progressivement de nouveaux bacs verts et jaunes pucés. Ce sont les agents de la Communauté de communes qui sont chargés des dotations. Plus de

10 000 bacs sont ainsi concernés.

À compter du 1^{er} Juillet 2014 se met en place une phase de TEST qui si elle est concluante permettra dès 2015 au plus tôt de mettre en œuvre la facturation incitative.



Les calendriers de collectes 2014 sont disponibles à la Communauté de communes et sur : www.payshericourt.fr



La redevance incitative

Comment c'est calculé ?

À la présentation du bac ou au poids ?

À RETENIR :

Si je sors mon bac vert 12 fois par an, ma facture sera calculée sur la base minimum.

Si je sors mon bac vert 26 fois, j'aurais un coût supplémentaire de 14 sorties de bacs.

Si je sors mon bac vert 52 fois, j'aurais un coût supplémentaire de 40 sorties de bacs.

Je peux sortir mon bac jaune à chaque fois que j'en ai besoin, cela ne coûte rien de plus.

Le conseil communautaire a décidé que l'incitation se fera en fonction du nombre de **présentations du bac vert** et a exclu la facturation au poids qui pose trop de problèmes techniques. En conséquence, chaque usager sera facturé en fonction du nombre de fois que le bac vert sera ramassé par nos équipes. Le bac jaune de tri pourra être sorti à **chaque fois que cela est nécessaire**, il n'intervient pas dans le calcul de la facture et ce afin d'encourager au tri.

Les usagers seront tous facturés au minimum sur la base de 12 présentations du bac vert (donc 1 fois par mois en moyenne).

Au-delà de la 12^e sortie du bac vert, un coût forfaitaire par sortie supplémentaire

viendra s'ajouter à la facture. Ce coût sera différent selon la taille du bac vert.

La facture sera donc organisée avec 2 parts :

1 part fixe calculée de la même manière pour tout le monde qui concerne le coût de la collecte, la gestion des déchetteries ainsi que les charges fixes du service. Cette part fixe représentera entre 75 % et 85% du coût du service.

1 part incitative dite variable pour faire baisser le tonnage des déchets ménagers avec 12 présentations d'office du bac vert par an et une facturation complémentaire par présentation supplémentaire du bac vert. La part incitative représentera entre 15 % et 25 % du coût du service.

ATTENTION USAGERS D'HÉRICOURT :

Bac jaune 1 fois tous les 15 jours à compter du 10 juillet !

www.payshericourt.fr

Concrètement combien je vais payer ?

Le conseil communautaire fixe les tarifs en Décembre de chaque année pour l'année qui suit. A ce jour, il est nécessaire d'engager une phase de TEST pour affiner les coûts et permettre de fixer les tarifs de la future Redevance Incitative. Nous avons besoin de cette phase de test

pour voir les comportements des usagers que nous espérons engagés dans cette démarche pour faire chuter dès à présent les tonnages et permettre de fixer les tarifs au plus juste du besoin d'équilibre du budget.



Les tarifs 2015 seront connus en Décembre 2014 pour une mise en place de la Redevance Incitative qui dépendra de la phase de Test qui s'engage à présent. L'objectif est de faire baisser le coût pour la Communauté de communes et la facture pour l'usager. Dès maintenant, ne sortez votre bac vert que s'il est plein !

Ramassage des encombrants, du changement

La collecte des encombrants ne sera plus assurée dans les mêmes conditions que les années précédentes. Désormais seules les personnes n'ayant aucun moyen de transport ou étant dans l'incapacité physique de se déplacer en déchetterie pourront nous contacter afin de convenir d'une date d'enlèvement de leurs encombrants. (Après vérification de votre déclaration auprès de la mairie de votre commune). Bon à savoir : l'éco-contribution, l'éco-participation ou l'éco-mobi-

lier sont des taxes ajoutées au prix des produits électriques, électroniques ou d'ameublement, lors de votre achat. Elles ont été créées dans le but de financer le recyclage de ces déchets. Pour chaque achat d'un meuble ou d'un appareil électronique soumis à ces éco-contributions, le vendeur a pour obligation de vous reprendre si vous le souhaitez un produit équivalent à celui acquis, ce qui évite des déplacements à la déchetterie. »



contact

service déchets
de la Communauté
de Communes
du Pays d'Héricourt :

tél. 03 84 46 98 70
du lundi au vendredi
de 10 h à 12 h

Nouvelle benne Nouvelle façon de collecter

La CCPH vient d'acquérir une benne à collecte latérale équipée d'un bras et d'une pince articulés qui arpente déjà les villages du pays d'Héricourt. C'est la so-

ciété « Packmat » implantée à Héricourt qui a remporté l'appel d'offres et qui nous a livré cette benne nouvelle génération dotée d'un châssis RENAULT. Depuis sa

cabine, le chauffeur manie avec dextérité son joystick et la pince attrape le bac, le vide et le repose. Grâce à la puce, le bac est identifié et comptabilisé !



La nouvelle benne mise en service en mai 2014.

Le compostage, pensez-y !



Le compostage est un moyen efficace pour réduire le poids des déchets fermentescibles, c'est pourquoi la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt met en vente des composteurs en bois ou en plastique de

400 à 600 litres.

Le prix est de 20 €, le règlement se fait uniquement par chèque à l'ordre du trésor public. Renseignements directement auprès des services de la Communauté de Communes.

Horaires des déchetteries

Saulnot

➤ tél. 03 84 27 35 49

Été

du 1^{er} mars au 31 octobre

- mardi 14 h à 18 h
- mercredi 14 h à 18 h
- vendredi 9 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h
- samedi 9 h à 12 h - 14 h à 18 h

Hiver

du 1^{er} novembre au 28/29 février

- mardi 13 h 30 à 16 h 30
- mercredi 13 h 30 à 16 h 30
- vendredi 9 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30
- samedi 9 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30

Héricourt

➤ tél. 03 84 46 49 31

Été

du 1^{er} mars au 31 octobre

- lundi 13 h 30 à 18 h
- mardi à samedi 9 h à 12 h - 13 h 30 à 18 h

Hiver

du 1^{er} novembre au 28/29 février

- lundi 13 h 30 à 17 h
- mardi à samedi 9 h à 12 h - 13 h 30 à 17 h

➤ www.payshericourt.fr

Tarification du service année 2014 : 8 ans sans hausse !

Pour la 8^e année consécutive, les tarifs du service des ordures ménagères n'ont pas changé et comparé aux autres territoires, c'est un gage de bonne gestion de notre service. Rappelons que la redevance couvre la collecte des ordures ménagères, celle des recyclables, mais aussi les frais d'accès aux deux déchetteries de Saulnot et d'Héricourt.

L'excellente gestion de ce service a par ailleurs permis de réaliser sans emprunt plus de 700 000 euros d'investissements à travers l'acquisition d'une nouvelle benne dernière génération et les 10 000 bacs verts et jaunes avec le système informatique d'identification des puces !

PERSONNE SEULE HÉRICOURT :	96,45 €
MÉNAGE (2 et plus) HÉRICOURT :	195,40 €
PERSONNE SEULE VILLAGE :	93,40 €
MÉNAGE (2 et plus) VILLAGE :	188,80 €

Les autres tarifs 2014 (artisans, résidence secondaire, Courmont, caravanes ...) sont disponibles sur le site de la Communauté de communes : www.payshericourt.fr

IMPORTANT : Bien positionner son bac et du bon côté du trottoir !

Dans le cadre de l'optimisation des tournées, la collecte des bacs ne se fera plus forcément en porte à porte. Certains foyers seront amenés à présenter différemment leurs bacs de collecte. Soit en le présentant plus près de son voisin, soit en le déplaçant de l'autre côté de la

route ou à des points de regroupement. Les personnes impactées par ces changements seront averties individuellement lors de la mise en place de ces nouvelles dispositions.



Le GUIDE DU TRI édité par la Communauté de communes, vous apporte des conseils utiles et faciles à mettre en pratique.